

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU COMITÉ EXÉCUTIF DE
LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Séance ordinaire tenue le jeudi 13 septembre 2018 à 9 h 10 au siège de la Communauté au 1002, rue Sherbrooke Ouest, à Montréal.

Sont présents

Mme Valérie Plante, présidente, mairesse de la Ville de Montréal,
par téléphone ;
Mme Sylvie Parent, vice-présidente, mairesse de la Ville de
Longueuil ;
M. Martin Dampousse, maire de la Ville de Varennes ;
M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval ;
M. Sylvain Ouellet, vice-président du comité exécutif de la Ville de
Montréal ;
Mme Maja Vodanovic, membre du conseil de la Ville de Montréal.

N'a pu assister

Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny ;
M. Benoit Dorais, président du comité exécutif de la Ville de
Montréal.

Le directeur général, M. Massimo Iezzoni, et le secrétaire de la
Communauté, Me Tim Seah, assistent à la séance.

Présentations par M. Michel Allaire, coordonnateur en environnement de la Communauté, sur la gestion des matières résiduelles intitulée *Enjeux à moyen et long terme du recyclage et pistes de solution* et du rapport du Groupe de travail métropolitain sur les mesures additionnelles pour assurer l'alimentation en eau potable en cas de déversement de produits pétroliers.

CE18-143 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES TENUES LE
15 JUIN ET LE 28 AOÛT 2018

Il est résolu d'approuver le procès-verbal des séances extraordinaires
tenues le 15 juin et le 28 août 2018.

CE18-144 MODIFICATION DE L'ÉCHELLE SALARIALE DU POSTE DE WEBMESTRE

Il est résolu de modifier la classe salariale du poste de
webmestre/développeur front-end de la classe 10 à la classe 7 de la
politique de rémunération de la Communauté.



- CE18-145 **AUTORISATION D’EMBAUCHE D’UN CONSEILLER EN RECHERCHE – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN**
- Il est résolu d’autoriser le directeur général à embaucher un conseiller en recherche, pour pourvoir à un poste vacant, pour une durée de cinq ans, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté, et d’autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.
-
- CE18-146 **AUTORISATION D’EMBAUCHE D’UN CONSEILLER EN RECHERCHE – POLITIQUE, INTERVENTIONS ET DÉVELOPPEMENT**
- Il est résolu d’autoriser le directeur général à embaucher un conseiller en recherche, pour pourvoir à un poste vacant, pour une durée de cinq ans, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté, et d’autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.
-
- CE18-147 **AUTORISATION D’EMBAUCHE D’UN ANALYSTE EN TECHNOLOGIES DE L’INFORMATION**
- Il est résolu d’autoriser le directeur général à embaucher un analyste en technologies de l’information pour combler un poste vacant, pour une durée de cinq ans, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté, et d’autoriser la signature de ce contrat par le directeur général
-
- CE18-148 **AUTORISATION D’EMBAUCHE D’UNE SECRÉTAIRE**
- Il est résolu d’autoriser le directeur général à embaucher une secrétaire, pour pourvoir à un poste vacant, pour une durée de cinq ans, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté, et d’autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.
-
- CE18-149 **ATTENTES DE LA COMMUNAUTÉ POUR LE PROCHAIN GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**
- Il est résolu d’adopter le document « Pour une région métropolitaine compétitive : les attentes de la CMM pour le prochain gouvernement du Québec » et, le cas échéant, en autoriser la publication et en transmettre une copie au premier ministre du Québec ainsi qu’aux chefs des partis politiques représentés à l’Assemblée nationale.
-



- CE18-150 ENTENTES D'ÉCHANGE DE DONNÉES AVEC LE CENTRE
MÉTÉOROLOGIQUE CANADIEN ET LE CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE
DU CANADA POUR LE PLAN ARCHIPEL
- Il est résolu de donner mandat au directeur général de négocier et conclure, au nom et dans les meilleurs intérêts de la Communauté métropolitaine de Montréal, une entente d'échange de données avec le Centre météorologique canadien et le Centre d'expertise hydrique du Canada ainsi que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin de permettre à la Communauté d'avoir accès aux données météorologiques nécessaires pour la mise en place d'outils de suivi du niveau des eaux dans les zones inondables dans le cadre du plan Archipel.
-
- CE18-151 RÈGLEMENT 14-02 DE LA MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
- Il est résolu d'approuver le règlement 14-02 de la MRC de Thérèse-De Blainville modifiant le schéma d'aménagement et de développement afin de revoir les aires d'affectation dans le secteur du parc industriel de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines puisque ce règlement est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement, et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.
-
- CE18-152 RÈGLEMENT CA-2018-283 DE LONGUEUIL
- Il est résolu d'approuver le règlement CA-2018-283 révisant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil afin d'intégrer les éléments relatifs au Réseau express métropolitain, puisque ce règlement est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement, et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.
-
- CE18-153 RÈGLEMENT AME-2018-01 DE LA MRC DE DEUX-MONTAGNES
- Il est résolu d'approuver le règlement AME-2018-01 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de Deux-Montagnes puisque ce règlement est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement, et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.
-
- CE18-154 RÈGLEMENT 307-18 DE LA MRC DE ROUVILLE
- Il est résolu d'approuver le règlement 307-18 de la MRC de Rouville modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé puisque ce règlement est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement, et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.
-



CE18-155

AVIS D'INTERVENTION CONCERNANT LE PROJET DE CONSTRUCTION
DE L'HÔPITAL DE VAUDREUIL-SOULANGES

Il est résolu

D'informer le ministre de la Santé et des Services sociaux que le projet de l'Hôpital Vaudreuil-Soulanges décrit dans son avis d'intervention daté du 23 mai 2018 n'est pas conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement en vigueur puisque le projet tel que soumis :

- Ne permet pas d'optimiser le développement urbain en consolidant le tissu urbain existant, en assurant en premier lieu, l'utilisation des terrains vacants, ou à redévelopper, dans le périmètre métropolitain;
 - Nécessite l'implantation d'un équipement de santé en territoire agricole alors que le PMAD vise une utilisation optimale de la zone agricole par une augmentation de la superficie des terres en culture.
-

CE18-156

DEMANDE DE LA VILLE DE SAINT-PHILIPPE, DOSSIER 419153 DE LA
CPTAQ

Il est résolu d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec que la Communauté est favorable à la demande de la Ville de Saint-Philippe dans le dossier 419153, relativement à l'utilisation à une fin autre que l'agriculture pour la relocalisation des ateliers municipaux ainsi que l'implantation d'un écocentre d'une superficie de 3,3 ha correspondant au lot 2 714 337-P situé sur le territoire de Saint-Philippe, puisque le secteur visé ne compromet pas l'atteinte de l'objectif métropolitain visant à favoriser une occupation optimale de la zone agricole en augmentant la superficie des terres en culture.

CE18-157

DEMANDE DE MRC DE DEUX-MONTAGNES, DOSSIER 420078 DE LA
CPTAQ

Il est résolu d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec, à l'égard de son dossier 420078, que la Communauté est favorable à l'exclusion de la zone agricole les lots 5 160 665-P et 5 185 882-P d'une superficie d'environ 0,5 hectare sur le territoire de la ville de Saint-Eustache afin de préciser la limite de la zone agricole, puisque cette demande, issue de la révision cadastrale, ne compromet pas l'atteinte de l'objectif visant à délimiter le territoire selon un aménagement durable et, par conséquent, ne nécessitera pas d'ajustement du périmètre métropolitain.

CE18-158

PLAN D'ACTION SUR LES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DES
MUNICIPALITÉS RURALES

Il est résolu de prendre acte de l'état d'avancement en date du mois de septembre 2018 du plan d'action relatif aux recommandations de la Commission de l'aménagement sur les enjeux de développement des municipalités rurales.



CE18-159 FINANCEMENT DE PROJETS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA CONCEPTION DE L'AMÉNAGEMENT DES AIRES TOD

Il est résolu

Que le Conseil affecte au Programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD établi par la résolution numéro CC18-003 une somme additionnelle de 430 380,77\$ à même le Fonds de développement métropolitain afin d'assurer la disponibilité des sommes requises pour accorder une aide financière à dix-huit projets TOD.

D'approuver, sous réserve de cette affectation au Programme, la liste des projets retenus dans le cadre de la phase II du Programme et d'accorder à chacune de ces municipalités ou arrondissements une aide financière pour les dépenses admissibles du projet jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 100 000 \$ aux conditions du Programme et d'autoriser le directeur général à signer tout document requis à cette fin.

CE18-160 DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS RELATIF AU RÈGLEMENT 2018-73 MODIFIANT LE PMAD POUR Y INTÉGRER LE REM

Il est résolu de recommander au Conseil d'adopter, en vertu de l'article 53.11.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité régionale de comté ou une agglomération doit apporter à son schéma d'aménagement et de développement à la suite de l'entrée en vigueur du règlement 2018-73 modifiant le règlement 2011-51 relatif au Plan métropolitain d'aménagement et de développement afin d'inclure le tracé et les points d'accès du Réseau express métropolitain au réseau de transport en commun métropolitain structurant ainsi que d'ajuster en conséquence les critères d'aménagement.

CE18-161 RAPPORT CONCERNANT LES MESURES POUR ASSURER L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Il est résolu de prendre acte du Rapport du groupe de travail métropolitain sur les mesures additionnelles pour assurer l'alimentation en eau potable en cas de déversement de produits pétroliers et d'en autoriser la diffusion ;

De confier au directeur général, le mandat d'établir, avec les acteurs appropriés, un plan d'action et un cadre d'intervention visant à assurer une coordination régionale des interventions d'urgence en cas de déversement d'hydrocarbures provenant des oléoducs franchissant le territoire métropolitain.

CE18-162 ÉMISSION D'OBLIGATIONS POUR LE FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL

ATTENDU QUE le comité exécutif, par sa résolution numéro CE13-167, a autorisé en 2013 le financement d'un montant de 7 705 000 \$ par émission d'obligations dans le cadre du règlement numéro 2005-31 ;

ATTENDU QU'à l'échéance du 3 octobre 2018, un montant de 4 062 000 \$ doit être refinancé ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

.../2



CE18-162
Suite

Il est résolu

D'autoriser le refinancement d'un montant total de quatre millions soixante-deux mille dollars (4 062 000 \$) par un contrat de vente d'obligations ;

D'autoriser la mise en marché de cet emprunt par l'intermédiaire et aux conditions du ministère des Finances du Québec ;

D'autoriser l'émission d'obligations pour un terme de cinq ans ;

D'autoriser que les obligations soient datées du 4 octobre 2018 ;

Que les intérêts soient payables semi-annuellement, le 4 avril et le 4 octobre de chaque année ;

D'autoriser que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation ; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7) ;

D'autoriser que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de celle-ci ;

D'autoriser que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS ;

D'autoriser CDS à procéder au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, la trésorière est autorisée à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;

D'autoriser CDS, pour effectuer les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte bancaire de la Communauté à la Banque de Nouvelle-Écosse, succursale principale de Montréal, Montréal (Québec) H3A 3L6 ;

D'autoriser que les obligations soient signées par la présidente ou le vice-président du comité exécutif et par la trésorière ou le directeur général et de mandater CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur, les obligations n'entrant en vigueur qu'uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées ;

D'autoriser que, compte tenu de l'emprunt par billets du 4 octobre 2018, le terme originel du règlement d'emprunt numéro 2005-31 soit prolongé de 1 jour.

CE18-163

ENGAGEMENTS CONTRACTÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LA PÉRIODE DU 26 MAI AU 30 AOÛT 2018

Il est résolu de prendre acte de la liste des engagements contractés par le directeur général pour la période du 26 mai au 30 août 2018.



CE18-164

PROJET D'ACQUISITION À LÉRY DANS LE CADRE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Il est résolu d'approuver, dans le cadre du *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain*, la signature d'une convention de financement avec la Ville de Léry portant sur l'acquisition du lot 5 140 633, d'une superficie de 0,86 hectare (8 554,8 m²);

D'autoriser le financement de l'acquisition du lot 5 140 633 à Léry pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de huit mille sept cents dollars (8 700 \$), incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec;

D'autoriser le directeur général de la Communauté à signer la convention et tout autre document requis à cette fin.

CE18-165

PROJET D'ACQUISITION DU DOMAINE SEIGNEURIAL DE MASCOUCHE DANS LE CADRE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Il est résolu d'autoriser le directeur général à déposer aux propriétaires des lots 5 715 515 et 5 715 919, situés sur le territoire de la Ville de Mascouche, une offre de gré à gré en vue de leur acquisition par la Communauté, dans le cadre du Programme sur la Trame verte et bleue, pour un montant n'excédant pas celui de la juste valeur déterminée par une évaluation réalisée pour le compte de la Communauté.

D'autoriser le directeur général de la Communauté à signer tout document requis à cette fin.

CE18-166

ÉTAT DE LA SITUATION CONCERNANT LE PROJET 211

Il est résolu de prévoir au budget 2019 de la Communauté les ajustements nécessaires au financement du service « 211 Grand Montréal » afin de tenir compte du retrait du service des municipalités ayant adopté une résolution exprimant leur volonté de ne pas être desservies et d'adopter au conseil un règlement en vertu de l'article 177 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal* afin que ces municipalités ne contribuent pas au financement de ce service, de modifier le protocole d'entente en conséquence et d'autoriser le directeur général à poser les gestes nécessaires pour donner suite au retrait des municipalités.

CE18-167

IMPLANTS COCHLÉAIRES

Il est résolu de proposer au Conseil d'appuyer la demande de l'Association des récipiendaires d'implants cochléaires afin que le gouvernement du Québec prévoit les aménagements budgétaires et administratifs nécessaires pour permettre que la chirurgie de l'implant cochléaire puisse être offerte dans le Grand Montréal.



CE18-168

MANDAT À LA COMMISSION DU LOGEMENT SOCIAL

Il est résolu de confier à la Commission du logement social le mandat d'identifier la portée de la compétence octroyée récemment aux municipalités en matière d'inclusion de logements sociaux, abordables et familiaux dans les nouveaux développements résidentiels ainsi que les principaux enjeux et défis à relever par les municipalités souhaitant se doter d'un règlement d'inclusion.

CE18-169

APPROBATION D'UN EMPRUNT DÉCRÉTÉ PAR LE RÈGLEMENT R-185 DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

Il est résolu de recommander au Conseil d'approuver, en vertu de l'article 158 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*;

- la modification apportée au Programme des immobilisations 2018-2027 de la Société de transport de Montréal par la résolution CA-2018-086 de son conseil d'administration afin d'ajouter le projet « Laveur de bogie et pièces métro » sous la rubrique « Secteur métro »; et
 - l'emprunt de un million neuf cent soixante-deux mille cinq cent soixante-dix-neuf dollars (1 962 579 \$) décrété pour le réseau de métro par le règlement numéro R-185 de la Société de transport de Montréal afin de financer le projet « Laveur de bogie et pièces métro » sous la rubrique « Secteur métro ».
-

CE18-170

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR CONCERNANT LA PÉRIODE DE QUESTIONS AU CONSEIL

Il est résolu de prendre connaissance du projet de règlement ci-joint modifiant le Règlement intérieur numéro 2001-2 de la Communauté métropolitaine de Montréal en vue d'une recommandation au Conseil lors d'une future séance du comité exécutif.

CE18-171

MODIFICATION AU CALENDRIER DU CONSEIL

Il est résolu de déplacer l'assemblée extraordinaire du Conseil pour l'adoption du budget et l'assemblée ordinaire du Conseil fixée au 15 novembre 2018 au jeudi 8 novembre 2018, en fixant la première à 10h00 et la suivante à 10h15.

CE18-172

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL ET DU COMITÉ EXÉCUTIF POUR L'ANNÉE 2019

Il est résolu de fixer les séances ordinaires du Conseil et du Comité exécutif pour l'année 2019 selon le calendrier ci-joint ;

De fixer la séance extraordinaire du Conseil pour l'adoption du budget de l'exercice 2020 au 14 novembre 2019 à 10h00.



CE18-173 NOMINATION À LA COMMISSION DU TRANSPORT ET AU COMITÉ
CONSULTATIF AGRICOLE

Il est résolu Conseil nomme

Mme Aline Dib, membre du conseil de la Ville de Laval, comme membre et vice-présidente de la Commission du transport en remplacement de M. Paolo Galati ;

M. Paolo Galati, membre du Conseil, comme membre du comité consultatif agricole de la Communauté en remplacement de M. Ray Khalil.

CE18-174 CANDIDATURE POUR UN POSTE À AÉROPORTS DE MONTRÉAL

Il est résolu de soumettre à Aéroports de Montréal la candidature de M. Martin Fontaine pour combler un poste d'administrateur de cette société en remplacement de M. Mario Messier dont le mandat venait à échéance le 9 septembre 2018.

CE18-175 ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DU 27 SEPTEMBRE
2018

Il est résolu d'approuver l'ordre du jour de l'assemblée du Conseil du 27 septembre 2018 en ajoutant le point 3.2. concernant le document indiquant la nature des modifications relatif au règlement 2018-73 modifiant le PMAD pour y intégrer le REM.

Documents déposés

Notes d'information

- L'expropriation déguisée dans les jugements Ville de Lorraine et Le Groupe Maison Candiac inc.
- État de situation sur la réalisation du projet de l'autoroute 19.

Aménagement

- Lettre du 11 juin 2018 du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Martin Coiteux, confirmant le financement de l'Agora métropolitaine 2018.
- Lettres du 11 juillet 2018 du maire de la Ville de Mirabel au directeur général de Exo, M. Raymond Bachant, et au président général de l'Union des producteurs, M. Marcel Groleau concernant une gare de banlieue à Mirabel.
- Lettre de remerciement datée du 14 juin 2018 du maire de la Ville de Saint-Lambert, M. Pierre Brodeur, à la suite de la mission sur les risques d'inondation, à Paris au début de juin.
- Réponse du 2 juillet 2018 de CIPPEC concernant la candidature de Montréal pour la Journée internationale des aires métropolitaines.
- Lettre du 17 août 2018 du président de la Table des préfets et élus de la couronne Sud, M. Jacques Ladouceur, concernant la révision du PMAD et réponse du 5 septembre 2018 du directeur général.

Oléoduc Trans-Nord

- Résolution 2018-07-123 de la MRC de Thérèse-De Blainville.
- Résolution 2018-08-300 de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines.



- Résolution 2018-08-383 de la Ville de Bois-des-Filion.
- Résolution 2018-08-502 de la Ville de Boisbriand.

Environnement

- Résolution 2018-06-14 / 449 de la Table des préfets et élus de la couronne Sud concernant la crise du marché des matières recyclables.

Suites à la position de la Communauté concernant le dépotoir nucléaire de Chalk River

- Lettre d'appui du 19 juillet 2018 du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement.
- Réponse du 17 juillet 2018 du ministre des Ressources naturelles du Canada, M. Jim Carr.

Transport

- Lettre du 13 juillet 2018 du sous-ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports en réponse à la résolution CE18-083 sur l'endettement total net à long terme.
- Lettre du 6 juin 2018, du sous-ministre adjoint aux projets stratégiques de transport collectif et ferroviaire du ministère des Transports du Québec, M. Frédérick Bouthillette, concernant le centre de maintenance ferroviaire de la ligne des trains de banlieue à Mascouche.
- Lettre du président de la Table des préfets et élus de la couronne Sud, M. Jacques Ladouceur, transmettant la résolution numéro 2018-05-10/445 concernant la carte des voies cyclables du Grand Montréal.
- Entente de collaboration concernant l'enquête Origine-Destination 2018.
- Lettre du 16 juillet 2018 du maire de la Ville de Vaudreuil-Dorion concernant l'aménagement d'un stationnement incitatif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 20.

Les résolutions numéros CE18-143 à CE18-175 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Valérie Plante
Présidente

Tim Seah
Secrétaire